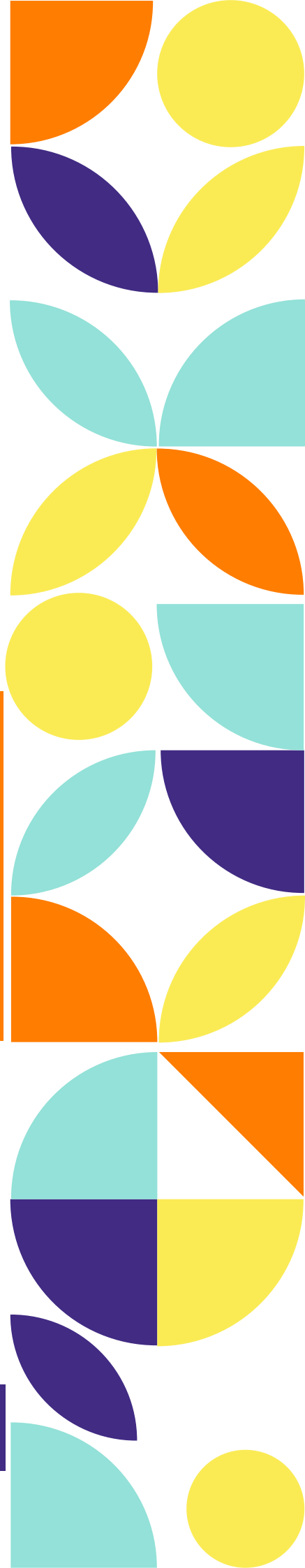




# L'ANNÉE 2025 EN CHIFFRES

France Victimes Nord Franche-Comté





# SOMMAIRE

**01**

Les victimes aidées

**02**

Les faits

**03**

Les types d'aide apportées

**04**

Le Bureau d'Aide aux Victimes

**05**

La justice restaurative

## A. Les personnes reçues

	Nombre de victimes	Dont au sein du BAV
Nombre de victimes d'infraction pénales en 2025	4 153	2 530
Dont celles suivies (ayant bénéficié d'au moins deux entretiens)	2 356	1 084
Nombre d'entretiens réalisés en 2025	12 190	4 018

## Dont celles reçues pour au moins :

	Nombre de victimes	Dont au sein du BAV
Un entretien d'évaluation approfondie EVVI	494	176
Un entretien TGD	93	55
Un entretien BAR	14	7
Un entretien Monsherif	85	17
Un entretien concernant une sortie de détention	31	9
Un entretien concernant un classement sans suite	182	16
Un entretien de proposition ou de participation à une mesure de justice restaurative	33	/

# 01

# LES VICTIMES AIDÉES

## Les personnes reçues pour des faits n'ayant pas de qualification pénale

	Total	Dont au sein du BAV
Nombre de personnes reçues en 2025 pour des faits n'ayant pas une qualification pénale	558	0

## Le profil des victimes d'infractions pénales en 2025

	Total	Moins de 18ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
<b>Femmes</b>	2 480	265	2 026	189
<b>Hommes</b>	1 471	156	1 202	113
<b>Personnes morales</b>	202	/	/	/
<b>Total</b>	<b>4 153</b>	421	3 228	302
Dont celles vivant en quartier prioritaire de la ville			1 004	

Le nombre de victimes mineures reçues a augmenté de 18% entre 2024 et 2025. Le nombre d'entretiens avec des victimes mineures a augmenté de 28% entre ces deux années.

# 01 LES VICTIMES AIDÉES

## B. Les modalités de la première demande

Les personnes en contact avec l'association pour la première fois en 2025 qu'elles soient ou non victimes.

	Total	Dont au sein du BAV*
Démarche proactive de l'association vers la personne	2 416	1 623
À l'initiative de la personne	1 555	253
<b>Total</b>	<b>3 971</b>	<b>1 876</b>

## C. Les modes de contact

Les personnes en contact avec l'association pour la première fois en 2025 qu'elles soient ou non victimes.

	Total	Dont au sein du BAV
Courrier, courriel, fax	107	30
Appel téléphonique	3 560	1 777
Présentation à une permanence	288	67
Autre	16	2
<b>Total</b>	<b>3 971</b>	<b>1 876</b>

\*BAV = Bureau d'Aide aux Victimes

# 01 LES VICTIMES AIDÉES

## D. L'origine de l'orientation de la victime vers l'association

Seules sont comptabilisées les victimes en contact avec l'association pour la première fois en 2025

Parquet	1 951
Structure hospitalière, corps médical, UMJ	15
Autre association	30
116 006 (plateforme téléphonique)	18
France Victimes (conventions nationales)	14
Publicité, média, internet, plaquette d'information	107
Relation personnelle	228
Autres + Bureaux Aide aux Victimes	170
Autres services judiciaires (JAP, SPIP, magistrat)	159
Police, gendarmerie	555
Mairie, service social	53
Réquisition du Procureur de la République	113
<b>Total</b>	<b>3 413</b>

## E. Qualification pénale des faits pour lesquels la victime a été reçue en 2025

Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Total	Dont au sein du BAV
Homicide volontaire	7	3
Infractions à caractère sexuel (agressions sexuelles, atteintes et harcèlements sexuels)	317	162
Violences physiques / coups et blessures volontaires	1 668	1 008
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	4	3
Blessures involontaires	30	15
Abandon de famille	7	3
Non représentation d'enfant	16	11
Menaces, injures, harcèlement	624	363
Discrimination	2	0
Autres atteintes aux personnes	250	125
<b>Sous-total</b>	<b>2 925</b>	<b>1 693</b>

<b>Accidents de circulation</b>	<b>Total</b>	<b>Dont au sein du BAV</b>
Homicide involontaires, blessure involontaire	122	79
Dégâts matériels uniquement (AVP)	14	8
<b>Sous-total</b>	<b>136</b>	<b>87</b>
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>Total</b>	<b>Dont au sein du BAV</b>
Vol simple	133	81
Vol aggravé	325	263
Violation de domicile	23	14
Destruction, dégradation	175	128
Recel	37	36
Escroquerie	214	112
Abus de confiance	44	20
Extorsion	24	21
Autres atteintes aux biens	30	20
<b>Sous-total</b>	<b>1 005</b>	<b>695</b>
<b>Autres infractions</b>	<b>85</b>	<b>55</b>
<b>Totaux</b>	<b>4 151</b>	<b>2 530</b>

## F. Cadre des faits subis par les victimes.

	Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Atteintes aux biens	Autres infractions (y compris accidents de la circulation)	Total
De couple	805	10	0	815
De couples séparés (ex-conjoints, ex-PACSés, ex-concubins)	395	11	3	409
Familial (hors couple)	400	25	10	435
<b>TOTAL VIF*</b>	1 600	46	13	1 659
Du travail	349	103	29	481
Etablissement d'accueil pour mineurs	16	1	0	17
Espace public	200	83	91	374
Internet/réseaux sociaux	25	61	1	87

\*En 2025, 6 470 entretiens ont été réalisés en matière de VIF

	Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Atteintes aux biens	Autres infractions (y compris accidents de la circulation)	Total
Scolaire	43	2	1	46
Sport	1	0	0	1
Milieu hospitalier/corps médical	5	0	2	7
Etablissement d'accueil pour personnes âgées	2	1	0	3
Etablissement d'accueil pour personnes handicapées	2	0	1	3
Motifs discriminatoires	1	0	0	1
Autres	695	704	84	1473
<b>Total</b>	<b>2 939</b>	<b>1001</b>	<b>222</b>	<b>4 152</b>

## G. Dépôt de plainte

Sur l'ensemble des victimes d'infractions pénales reçues par l'association en 2025, au moment du premier entretien (quelle qu'en soit la date):

Victimes ayant déjà déposé plainte	3 313
Victimes n'ayant pas déposé plainte	631
Non renseigné	209
<b>Total</b>	<b>4 153</b>

## H. Les entretiens réalisés en fonction des contenus

Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu qui domine.

	Nombre d'entretiens	Dont au sein du BAV
A dominante écoute/soutien hors entretien psychologique	1 490	20
A dominante juridique	9 485	3 996
A dominante psychologique	697	2
A dominante sociale	518	0
<b>Total</b>	<b>12 190</b>	<b>4 018</b>

**92 victimes supplémentaires** ont bénéficié de "bons de consultation" financés par la contribution citoyenne. Ce dispositif a rendu possible la mise en place d'un accompagnement psychologique avec des psychologues partenaires, comprenant un minimum de cinq séances prises en charge par personne.

## I. Les entretiens réalisés en fonction des thématiques

Si un entretien porte sur plusieurs thématiques, on retient la thématique qui domine.

	Nombre d'entretiens	Dont au sein du BAV
Dans le cadre de l'EVVI (évaluation personnalisée des besoins de protection des victimes d'infraction)	565	193
Dans le cadre de la sortie de détention	44	12
Dans le cadre du dispositif TGD (téléphone grave danger)	1 185	252
Dans le cadre du dispositif BAR (bracelet anti-rapprochement)	107	33
Notification de classement sans suite	281	179
Dispositif Monsherif	243	26
Chien d'Assistance Judiciaire	77	44
<b>Total</b>	<b>2 483</b>	<b>740</b>

## J. Les diligences

	Nombre de diligences	Dont au sein du BAV
Parquet	912	294
Un autre service judiciaire	1 067	127
JAP	160	24
Fonds de garantie	18	11
S.A.R.V.I.	10	3
SPIP, services pénitentiaires	14	0
Police, Gendarmerie	190	8
Avocats/notaire/commissaire de justice	36	8
Organismes sociaux	74	6
Organismes de logement /hébergement	16	0
Services médicaux et hospitaliers	34	1
Autres associations	195	10
Autre	121	89
<b>Total</b>	<b>2 847</b>	<b>581</b>

**K. Aide apportée aux victimes concernant la CIVI et le SARVI**

	Nombre de victimes	Dont au sein du BAV
Ayant bénéficié d'une aide à l'établissement de la requête devant la CIVI pour des dommages corporels et aux biens	32	13
Ayant bénéficié d'une aide à la constitution du dossier pour le SARVI	86	74



# LES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

## L. Le BAV au sein du Tribunal Judiciaire

### Nombre de victimes d'infractions pénales reçues au BAV en 2025

	Nombre de victimes
<b>Nombre de victimes d'infraction pénales reçues au BAV</b>	<b>2 530</b>
Dont celles constituées parties civiles	977
Dont celles convoquées pour une audience pénale	1749

### Lors des entretiens, les victimes avaient des questions sur :

- la procédure en cours :

Phase présentencielle		Phase postsentencielle	
Sur les modalités de plainte	103	Sur le caractère définitif du jugement	27
Sur l'enquête	238	Sur les modalités de recours	10
Sur le classement sans suite	165	Autres (hors recouvrement)	6
Sur la constitution de partie civile	1772		
Sur les poursuites engagées	135		
Sur l'instruction en cours	11		
Sur la juridiction saisie et/ou sur le déroulé de l'audience	899		
Autres	1295		

# 04

# LES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

- la situation de l'auteur de l'infraction

Phase pénitencière		Phase postpénitencière	
Contrôle judiciaire	49	Mise en liberté	3
Détention provisoire	74	Respect des obligations du SME	10
Autres	10	Mesures d'aménagement de peine	14
		Autres	12

- le recouvrement des dommages et intérêts

Phase pénitencière		Phase postpénitencière	
CIVI	30	CIVI	16
Autres	5	SARVI	82
		Commissaires de Justice	10
		JAP et SPIP	2
		Fonds de garantie	1
		Autres	5

- le fonctionnement judiciaire général

Entretiens	2 315
------------	-------



# LES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

## M. Démarches spécifiques accomplies par le BAV

### Nombre de démarches accomplies en 2025 pour des victimes

Aide à la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle	55
Aide à la constitution du dossier en vue de l'audience	1 639
Accompagnement physique aux audiences	11
Autres démarches	903
Aidé à l'établissement de la requête CIVI	18
Aide à la constitution du dossier pour le SARVI	81

# LA JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative s'inscrit en France en complémentarité des réponses judiciaires et pénales et offre un espace de parole autour des ressentis et répercussions de l'infraction à toute personne concernée par celle-ci avec pour finalité la restauration de tous.

Les mesures principales sont les rencontres condamnés/victimes (RCV) ou détenus/victimes (RDV), la médiation restaurative et la conférence restaurative.

Suite à une sollicitation du Juge d'Application des Peines du tribunal judiciaire de Vesoul, une convention a été signée le 8 juillet 2022, visant la mise en œuvre de sessions de rencontres restauratives condamnés-victimes sur le ressort de Vesoul.

**En 2025, un programme de rencontres condamnés/victimes a été organisé sur le ressort de Vesoul, sur le thème des infractions à caractère sexuel.**

**Ce programme représente en chiffres :**

276	Victimes orientées vers le programme
8	Victimes rencontrées
4	Victimes retenues
30	Entretiens avec des victimes
7	Auteurs orientés vers le programme
6	Auteurs rencontrés
4	Auteurs retenus
20	Entretiens avec des auteurs



Tél : 09 70 19 52 52

15 rue de la Petite Hollande 25200 Montbéliard

[contact@france-victimes-nfc.fr](mailto:contact@france-victimes-nfc.fr)

[www.france-victimes-nfc.fr](http://www.france-victimes-nfc.fr)



Ville de  
VESOUL

